



**PARTICIPER**

**À LA**

**RÉNOVATION**

**DU GRAND ORGUE**

**DE L'ÉGLISE**

**SAINT-JEAN-BAPTISTE**

À PARTIR DE SEPTEMBRE 2019



Joyau de l'église Saint-Jean-Baptiste, le grand orgue accompagne depuis plusieurs siècles la vie culturelle et culturelle de la cité.

La première mention d'un orgue à Saint-Jean-de-Luz date du début du XVII<sup>ème</sup> siècle. Son meuble sculpté, classé monument historique depuis 1908, a été réalisé entre 1711-1724. Au fil du temps, il a servi d'écrin à plusieurs instruments.

Sa dernière reconstruction a été réalisée en 1980 par l'atelier de Robert Chauvin. L'orgue comporte 3 claviers, un pédalier et 47 jeux.

### Sa rénovation

Malgré un entretien régulier, l'instrument a vieilli. Une étude, engagée par la ville en 2018, a préconisé une série de travaux :

- ◆ mise aux normes électriques,
- ◆ sécurisation de l'accès à l'instrument,
- ◆ amélioration de son fonctionnement : mécanique des notes, étanchéité, tirage des jeux et alimentation en vent,
- ◆ correction des défauts de conception : dimension des claviers qui rend impossible l'exécution d'une partie du répertoire,
- ◆ dépoussiérage,
- ◆ traitement contre les moisissures et les insectes xylophages, etc.

**Ces travaux sont estimés à 370 000€.**

**Ils débuteront en 2020 et dureront environ un an.**

## PARTICIPEZ à la rénovation du grand orgue de l'église Saint-Jean-Baptiste

Une souscription est lancée par la ville avec la Fondation du patrimoine, à hauteur de 150 000 €. Elle débute en septembre 2019 et s'achèvera à la fin des travaux.

### Les dons ouvrent droit à :

> **UNE DÉDUCTION FISCALE** prévue par la loi pour les particuliers et les entreprises.

> **DES CONTREPARTIES** selon le montant des dons : visites privées du chantier lors de la phase de remontage de l'orgue, invitations aux concerts, mention des mécènes.

(plus d'informations sur [www.saintjeandeluz.fr/fr/a-voir-a-faire/culture/la-renovation-du-grand-orgue/](http://www.saintjeandeluz.fr/fr/a-voir-a-faire/culture/la-renovation-du-grand-orgue/))



### COMMENT FAIRE VOTRE DON ?



#### EN LIGNE

sur le site de la Fondation du patrimoine : [www.fondation-patrimoine.org/61659](http://www.fondation-patrimoine.org/61659)



#### PAR CHÈQUE

à l'aide du bon de souscription ci-contre dûment rempli

# BON DE SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DE L'ORGUE DE TRIBUNE  
DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

**Oui, je fais un don de** ..... €  
**pour aider à "la rénovation de l'orgue de tribune de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-de-Luz" et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours.**

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

NOM ou SOCIÉTÉ : .....

Adresse : .....

Ville / Code postal : .....

E-mail : .....

Tél. : .....

## Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu OU  sur la fortune immobilière OU  sur les sociétés

- Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (**ex : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt**) ou de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € ; cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 € (**ex : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt**).

- Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT (**ex : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt**).

- **Paiement par chèque** : à l'ordre de "Fondation du patrimoine - L'orgue de tribune de l'église" domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

- **Pensez au don en ligne !** Retrouvez ce projet sur notre site internet [www.fondation-patrimoine.org/61659](http://www.fondation-patrimoine.org/61659). Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail ; si vous souhaitez le recevoir par courrier, cochez cette case

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser une demande à Fondation du patrimoine Aquitaine - 7 rue Fénelon - 33000 Bordeaux dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

**Bon de souscription à renvoyer à**

**Fondation du patrimoine Aquitaine - 7 rue Fénelon - 33000 Bordeaux**



Le grand orgue de l'église Saint-Jean-Baptiste, patrimoine historique et culturel aux qualités musicales remarquables, a subi les dommages du temps.

La ville de Saint-Jean-de-Luz souhaite le sauvegarder et lance une grande opération de rénovation.

Outre le soutien des partenaires institutionnels (collectivités, Etat...), la ville s'associe à la Fondation du Patrimoine pour ouvrir une souscription, à hauteur de 150 000€, auprès des particuliers et des entreprises afin de financer les travaux de restauration.

## LA FONDATION DU PATRIMOINE

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

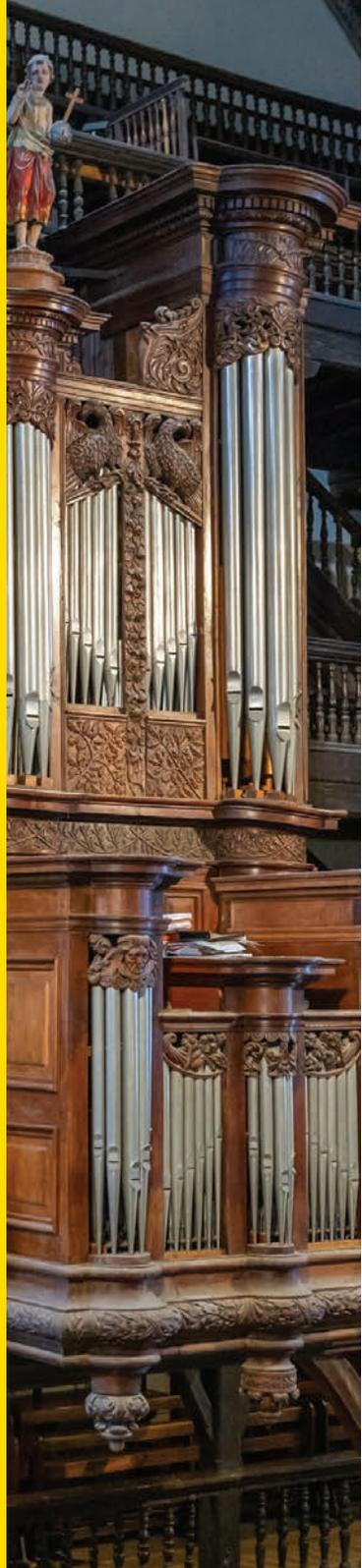
Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Retrouvez tous les projets sur

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)



**Ville de Saint-Jean-de-Luz**  
**Direction de la Culture**  
**05 40 39 60 88**  
**[www.saintjeandeluz.fr](http://www.saintjeandeluz.fr)**

**Avec le concours de :**  
**l'association Orgue à Saint-Jean-de-Luz**  
**et de la Paroisse Saint-Pierre de l'Océan.**

